

## Déclaration en séance du SE-Unsa :

Pour le SE-Unsa, les discussions doivent aboutir à une fiche métier arrivant au final :

- **A** mieux reconnaître nos missions éducatives et pédagogiques, notre place pivot au cœur de l'établissement, l'originalité de la relation avec les élèves, les parents et les autres partenaires de l'école, notre aptitude à être concepteur et acteur de notre métier et à le faire évoluer. A reconnaître les besoins de formation des CPE tout au long de leur parcours professionnel aussi bien en regroupement en bassin de CPE et en formations transversales inscrites au PAF ou autres, dans le temps de travail.
  - **A** mettre en œuvre une amélioration de nos conditions de travail qui passe par plus de CPE, plus d'assistants d'éducation notamment dans les collèges et les établissements avec internat. Les CPE ne peuvent plus travailler dans l'urgence par manque d'effectif. Le bien être au travail (une volonté de la refondation), pour les CPE, les AED comme pour les élèves passe par des conditions matérielles de travail et d'accueil de qualité pour les espaces dédiés à la vie scolaire (bureaux, informatiques, salles d'études, foyers, MDL, internat,...).
  - **A** la reconnaissance de notre temps de travail et qu'il soit clairement inscrit, qu'ils doivent 35 heures inscrites à l'emploi du temps « toutes tâches comprises » sur un maximum de 39 semaines/an.
  - **A** ajouter une référence au service des CPE dans les établissements de l'éducation prioritaire (REP) et des EREA et notamment dans les plus difficiles ou nous demandons l'application de la règle de la pondération de 1,1 (elle peut se faire sous forme de temps libéré ou d'une indemnité compensatrice). Nous demandons une indemnité spécifique pour l'ensemble des REP et EREA nettement valorisée.
  - **A** une reconnaissance financière qui corresponde à leurs qualifications avec une indemnité forfaitaire nettement valorisée (pour tous les types d'établissements) et dans un premier temps rapidement ajustée à l'ISOE des enseignants, voir ajoutée d'une part modulable, ainsi que le dépassement du ratio des 7% d'accès à la hors classe qui n'est pas « une fin en soi » (voir aussi notion de rattrapage ci-dessous). Certaines activités complémentaires doivent être rémunérées pour les CPE à leur juste valeur comme par exemple les vacances sur l'accompagnement éducatif qui devraient être payées au niveau d'une HSE et donc supérieures aux 30,00 euros actuels.
- Mesures financières possibles** : concernant l'accès à la hors classe et dans le cadre d'un rattrapage des années passées et perdues pour les CPE, nous demandons qu'une réflexion soit menée afin d'établir une sorte de plan de rattrapage de la période, 2006 – 2012. Durant cette période le différentiel de ratios pour des corps comparables a fait perdre aux CPE environ 1300 promotions à la hors classe. Nous demandons qu'un geste soit fait pour effectuer un plan de rattrapage étalé sur 4 ou 5 ans avec par exemple un ratio exceptionnel de rattrapage durant cette période afin de permettre à une partie des CPE spoliés de pouvoir accéder à la hors classe. Une mesure compensatoire et une mesure de reconnaissance pour le corps.